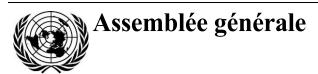
Nations Unies A/C.6/72/L.16



Distr. limitée 31 octobre 2017 Français

Original: anglais

Soixante-douzième session
Sixième Commission
Point 175 de l'ordre du jour
Octroi du statut d'observateur
auprès de l'Assemblée générale au Fonds
de développement pour les peuples autochtones
d'Amérique latine et des Caraïbes

Bolivie (État plurinational de), Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Espagne, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Pérou : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.

- 1. Décide d'inviter le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
- 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.



